



XXXIX^{ème} ALBA CUP
24/25 Juin 2017
AVIS DE COURSE
Société des Régates d'Antibes
Grade 5A
www.sr-antibes.fr

Régate en équipage ouverte aux solitaires

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
 - 3.1.1 tous les *bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.*
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (moins de 6 milles).
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - 3.1.2 tous les bateaux du système à handicap Osiris, ORC et Multi 2000.

SR Antibes 2017		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme 1	Toutes classes ORC	

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent :

Se préinscrire sur www.sr-antibes.fr au plus tard le 23 juin 2017 à 15h avec paiement possible par carte bancaire sur le site du club.

Confirmer leur inscription le vendredi 23 juin de 16h à 19h30 ou le samedi 24 juin de 9h à 11h30 au Bâtiment Libeccio, Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES 04.93.65.80.00

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 La régata est ouverte aux équipages en solitaire (dérogation au guide Osiris). Des éléments de sécurité seront demandés. (Art 15 de l'Avis de course)

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Longueur	Montant
Jusqu'à 7.99 m	30 Euros
8 à 10.99 m	40 Euros
11m et plus	50 Euros

5. PROGRAMME

5.3 Le samedi 24 juin 2017 : 1^{er} signal d'avertissement à 14h00 en baie de la Salis
L'émargement de la feuille de départ est obligatoire entre 9h et 12h samedi sous peine de classement DNC

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des Inscriptions le vendredi.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier entre Antibes, Saint Tropez et retour. Longueur 58 milles.
7.2 Le départ sera donné en baie de la Salis.

9. CLASSEMENT

9.1 Une seule course doit être validée pour valider la compétition.
9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système du temps sur distance avec cvl pour les Osiris et du temps sur temps pour les M2K.
Un classement solitaire sera effectué en plus du classement général.

12. COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. RESULTATS PRIX

La remise des prix se déroulera au club house de la SRA le dimanche à 19h. De nombreux lots seront offerts aux concurrents ainsi qu'un repas (Paëlla) devant le club.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
contact@sr-antibes.fr ou appeler le 04.93.65.80.00

15. Sécurité pour les équipages en solitaire

La régates étant ouverte aux équipages en solitaire, il est demandé à ces derniers :

- Le port du gilet de sauvetage 150 Newton de l'approche de la ligne de départ, puis tout au long de la course jusqu'au retour au port
- La présence d'une VHF portable sur canal 6 à proximité de la barre ou sur le gilet de sauvetage.
- La présence d'une lampe FlashLight sur le gilet
- De donner au comité d'organisation l'attestation d'assurance en responsabilité civile en vigueur pour la régates, y compris en solitaire (courses de moins de 100 milles)